

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025**

**ORDRE DU JOUR**

Le trois mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme MOUFFLET Isabelle, maire  
Date de convocation : 21/02/2025

Présents : Mesdames : MOUFFLET Isabelle – PELLIER Emmanuelle - CHATAIGNER Marie-Christine – BRICAUD Anne-Marie – CREVEL Sylvie  
Messieurs : LEGERON Bernard - CHAMOULAUD Nicolas – SOLTYSIAK Laurent – MALECOT Fabrice - CHAUVET Loïc ;

**Absents excusés :** Mme JEAN a donné pouvoir à Mme CHATAIGNER Marie-Christine – Mme BOCHIN Virginie a donné pouvoir à M. CHAMOULAUD Nicolas – Mme MERVEILLE Mélanie a donné pouvoir à Mme PELLIER Emmanuelle – M. NEBOUT Julien a donné pouvoir à M. SOLTYSIAK Laurent

**Absent :** M. PROUX Bruno

**Secrétaire de séance :** Mme PELLIER Emmanuelle

**1- Révision de loyer en date du 1<sup>er</sup> mars 2025**

*Rapporteur : Mme MOUFFLET Isabelle*

*Délibération n° 2025-03-01*

14 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention

Mme la maire informe le conseil municipal que le loyer du logement situé 1 bis rue de l'évier n'a pas été réévalué depuis la date d'entrée de la locataire, le 1<sup>er</sup> mars 2021. Celui-ci arrivant en date d'anniversaire, il est nécessaire de revoir le loyer suivant l'Indice de Révision des Loyers (IRL) du 4<sup>ème</sup> trimestre.

- Date d'entrée : 1<sup>er</sup> mars 2021
- Loyer actuel : 525 €
- Indice de révision des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 = 130.52
- Indice de révision des loyers au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 = 144.64

Calcul de révision : loyer actuel x indice des loyers de l'année (2024) / dernier indice connu (2020) :

$$(525 \text{ €} \times 144.64) / 130.52 = 581.79 \text{ €}$$

Le nouveau loyer au 1<sup>er</sup> mars 2025 sera de 581.79 €, auquel seront ajoutées les charges locatives pour un montant de 10 €.

Soit un total de 591.79 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de réviser le loyer du logement situé au 1 bis rue de l'évier, dans ces termes.

## **2 - Autorisation de signature de l'avenant à la promesse de bail avec LM SOLEIL**

*Rapporteur : Mme MOUFFLET Isabelle*

*Délibération n° 2025-03-03*

14 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention

La société LM SOLEIL a été retenue pour l'installation d'un bâtiment photovoltaïque sur la commune. Les parcelles sur lesquelles la construction de ce bâtiment est prévue ont fait l'objet de division parcellaires par le cabinet de géomètres-experts Hétéria.

Afin de déterminer et valider l'emprise du bâtiment sur les parcelles modifiées, un avenant a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la maire à signer l'avenant à la promesse de bail avec la société LM SOLEIL, et tout document afférent à ce dossier.

## **3 – Projet de bail pour la construction d'un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïques**

*Rapporteur : Mme MOUFFLET Isabelle*

*Délibération n° 2025-03-02*

14 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention

Une promesse de bail a été signée le 06/11/2024 concernant la construction d'un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïques.

La signature du bail à construction avec LM SOLEIL est prévue prochainement. Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce bail, et par délégation M. Bernard LEGERON, 1<sup>er</sup> adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme la maire, et par délégation du Maire, M. LEGERON Bernard 1<sup>er</sup> adjoint, à signer le bail avec LM Soleil et tous les documents relatifs à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. GrandAngoulême propose des vélos aux communes membres. Nous en avons demandé un pour les agents de l'école pour leurs trajets vers les différents locaux communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

La secrétaire,  
Emmanuelle PELLIER

La Maire,  
Isabelle MOUFFLET